



LE DÉPARTEMENT

**ARRÊTÉ**  
**2025-ETSPA-020**

**portant fixation des tarifs et de la dotation globale  
de fonctionnement « dépendance »  
pour l'année 2025  
CHAM**

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES

**Unité soins longue durée- Site de Moûtiers  
256 rue Pierre de Coubertin – BP 126  
73208 ALBERTVILLE CEDEX**

*N° Finess : 730785342*

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-204 et R.351-1 à R.351-41 ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courriel du 28 octobre 2025 du centre hospitalier d'Albertville / Moûtiers relatif aux propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2025 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 13 décembre 2024 (Budget primitif 2025 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

**ARRÊTE**

**Article 1** - La capacité « hébergement » de l'unité soins de longue durée de Moûtiers gérée par le CHAM est de : 30 lits.

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20250225-2025-ETSOA-020-AR  
Date de réception préfecture : 25/02/2025

**Article 2** - Tarification 2025 :

<u>USLD</u>	Tarifs journaliers et dotation	Observations
Hébergement permanent et temporaire Chambre à 1 lit Chambres à 2 lits	68,69 € 62,69 €	à compter du 1 <sup>er</sup> février et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarif « moins de 60 ans »	103,94 €	à compter du 1 <sup>er</sup> février et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Dotation globale de financement « dépendance »	235 752,37 €	versé par 1/12 <sup>e</sup> (idem 2024) et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarifs « dépendance » GIR 1-2 GIR 3-4 GIR 5-6	38,99 € 24,73 € 10,49 €	(idem 2024) et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté

**Article 3** - Au titre du budget 2024, les dépenses et de recettes sont retenues comme suit :

<u>USLD</u>	Groupes fonctionnels	Montants en euros	
		Hébergement	Dépendance
<b>Dépenses</b>	Titre I : <i>Dépenses de personnel</i>	300 776 €	347 410 €
	Titre III : <i>Dépenses hôtelières et générales</i>	313 845 €	31 104 €
	Titre IV : <i>Amortissement et charges financières</i>	81 598 €	-
	Déficit		
<b>TOTAL</b>		<b>696 219 €</b>	<b>378 514 €</b>
	Titre II : <i>Produits afférents à la dépendance</i>	-	341 335 €
	Titre III : <i>Produits afférents à l'hébergement</i>	678 219 €	-
	Titre IV : <i>Autres produits</i>	18 000 €	37 179 €
<b>TOTAL</b>		<b>696 219 €</b>	<b>378 514 €</b>

**Article 4** - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20250225-2025-ETSOA-020-AR  
Date de réception préfecture : 25/02/2025

**Article 5** - Monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département, monsieur le Président du Conseil de surveillance, monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans les Mairies et les établissements de chaque commune concernée,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

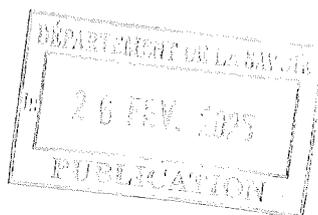
CHAMBÉRY, le 25 FEV. 2025

Le Président,  
Pour le Président  
La Vice-présidente  
déléguée

Corine WOLFF

26 FEV. 2025  
**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale



Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20250225-2025-ETSOA-020-AR  
Date de réception préfecture : 25/02/2025